



# Raymond Chabot Grant Thornton

## **Rapport de l'auditeur indépendant sur l'état des subventions octroyées (versées) du Fonds de Développement Régional (FDR), sur l'état des engagements du Fonds de Développement Régional (FDR) et sur l'état des liquidités du Fonds de Développement Régional (FDR) au 31 mars 2012**

**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
Place du Québec  
888, 3e Avenue  
Val-d'Or (Québec) J9P 5E6  
Téléphone : 819 825-6226  
Télécopieur : 819 825-1461  
www.rcgt.com

Au Ministère des Affaires municipales, des Régions  
et de l'Occupation du Territoire (MAMROT)

Nous avons effectué l'audit de l'état des subventions octroyées (versées) du Fonds de Développement Régional (FDR) au montant de 534 188 \$, de l'état des engagements du Fonds de Développement Régional (FDR) aux montants de 1 357 850 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012, ainsi que de l'état des liquidités du Fonds de Développement Régional (FDR) au montant de 359 886 \$ au 31 mars 2012, tel que déclarés par l'Administration Régionale Crie dans sa reddition de comptes relative avec ce dossier. Ces informations financières ont été établies conformément à la définition des projets et coûts admissibles selon l'entente entre le MAMROT et l'Administration Régionale Crie.

### **Responsabilité de la direction pour ces informations financières**

La direction de l'Administration Régionale Crie est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces informations financières conformément à la définition des projets et coûts admissibles selon l'entente avec le MAMROT, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de ces informations financières exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état des subventions octroyées (versées) du Fonds de Développement Régional (FDR), sur l'état des engagements du Fonds de Développement Régional (FDR) et sur l'état des liquidités du Fonds de Développement Régional (FDR), sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que ces informations financières ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'information financière. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'information financière comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des informations financières afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, l'état des subventions octroyées (versée) du Fonds de Développement Régional (FDR) au montant de 534 188 \$, l'état des engagements du Fonds de Développement Régional (FDR) aux montants de 1 357 850 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012, ainsi que des l'état des liquidités du Fonds de Développement Régional (FDR) au montant de 359 886 \$, au 31 mars 2012, tel que déclarés par l'Administration Régionale Crie dans sa reddition de comptes relative à ce dossier ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences de l'entente avec le MAMROT.

*Raymond Chebot Giant-Thornton S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup>*

Val-d'Or

Le 26 septembre 2012

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A116128

## Annexe 2

### État des liquidités du Fonds de développement régional au 31 mars 2012

Encaisse au 1 <sup>er</sup> avril 2011 du FDR	999,580
Avances de fonds reçues pendant la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012 par la CRÉ	0 \$
Liquidités mises à la disposition de la CRÉ	<u>999,580</u>

#### Utilisation des liquidités

Fonctionnement de la CRÉ (1) 105,506 \$

#### Subventions versées (2)

Ententes spécifiques	0 \$
Projets structurants	0 \$
Autres activités	334,188 \$
Ententes administratives ou de partenariats	200,000 \$
Projets et activités de diversification économique (suivi des dossiers acceptés avant le 1 <sup>er</sup> avril 2004)	0 \$
Versements aux MRC pour la diversification économique s'il y a lieu	0 \$

Liquidités utilisées 639,694 \$

Solde de l'encaisse FDR au 31 mars 2012 \$359,886

(1) : Dans le cadre de la préparation du rapport intérimaire déposé le 18 avril, à défaut d'avoir établi le montant réel des dépenses imputées au fonctionnement, la CRÉ pourra inscrire le montant correspondant à la programmation approuvé par le conseil d'administration. Le rapport déposé le 1<sup>er</sup> juin et validé par le vérificateur externe de la CRÉ devra toutefois fournir les informations réelles.

(2) : Les subventions versées comprennent également les subventions à payer inscrites au 31 mars 2012 s'il y a lieu.

### Bilan du Fonds de développement régional au 31 mars 2012

#### Subventions à payer (3)

Ententes spécifiques	0 \$
Projets structurants	0 \$
Ententes administratives ou de partenariats	0 \$
Autres activités	0 \$
Projets et activités de diversification économique	0 \$

(3) : Une subvention à payer est inscrite lorsque, par exemple, un protocole d'entente prévoit un versement dans l'année financière 2011-2012 et qu'au 31 mars 2012 le traitement des pièces justificatives pour cette demande de versement n'était pas terminé par la CRÉ. L'inscription d'un compte à payer a pour conséquence d'imputer la dépense à l'année financière 2011-2012 même si le chèque est émis après le 31 mars 2012. Normalement le chèque devrait être émis dans les jours qui suivent la fin de l'année financière.

**État des engagements du Fonds de développement régional  
au 31 mars 2012**

	Ententes spécifiques	Projets structurants	Autres activités	Ententes administratives ou de partenariats	Diversification économique	Total
Engagements non liquidés au 1 <sup>er</sup> avril 2011	650,000	510,000	395,700	0	0	1,555,700
Nouveaux engagements pris pendant l'année	0	S/O	136,338	200,000	S/O	336,338
Modifications aux engagements antérieurs (+ -)	0	0	0	0	0	0
Subventions versées (inclus les subventions à payer au 31 mars 2012 s'il y a lieu)	0	0	334,188	200,000	0	534,188
Engagements non liquidés au 31 mars 2012	650,000	510,000	197,850	0	0	1,357,850

Note: les engagements sont comptabilisés lorsque les projets sont approuvés par les autorités de la CRÉ et que les protocoles sont signés par toutes les parties.

## ANNEXE 2

**État des subventions octroyées (versées) du Fonds de développement régional  
pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012**

**Subventions octroyées (inclus les subventions à payer au 31 mars 2012 s'il y a lieu)**

	Ententes spécifiques	Projets structurants	Autres activités	Ententes administratives ou de partenariats	Projets et activités de diversification économique	Total
<b>Organismes incorporés et sans but lucratif</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>Municipalités, communautés urbaines et municipalités régionales de comté</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>Coopératives</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>Organismes du secteur public rattachés aux réseaux des domaines de l'éducation, de la santé, des services sociaux, du secteur périmunicipal</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>Conseil de bande d'une communauté autochtone de même que les coopératives autochtones fournissant des services à la communauté dans le domaine social, communautaire, culturel ou des loisirs</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>326,688 \$</b>	<b>200,000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>526,688 \$</b>
<b>Autre</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>7,500 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>7,500 \$</b>
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>334,188 \$</b>	<b>200,000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>534,188 \$</b>